

/VS  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

LOI N°94-006 du 22 Juin 1994

portant autorisation de ratification  
du Traité de l'Union Economique et  
Monétaire Ouest Africaine (U E M O A).

L'ASSEMBLEE a adopté.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont  
la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisé la ratification par le Président de  
la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement le Traité  
de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (U E M O A)  
signé le 10 Janvier 1994 à Dakar au Sénégal.

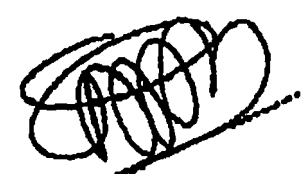
Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat

Fait à COTONOU, le 22 Juin 1994

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

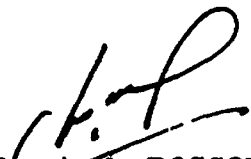
  
Nicéphore SOGLU

Le Ministre d'Etat à la Présidence de la  
République, Chargé de la Coordination de  
l'Action Gouvernementale et de la Défense  
Nationale,

  
Désiré VIEYRA:-

.../...

Le Ministre des Affaires Etrangères et  
de la Coopération,



Robert M. DOSSOU

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Plan et de la  
Restructuration Economique



Paul DOSSOU



Robert TAGNON

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MEPR-DN 2 MF 4 MPRE 4 AUTRES  
MINISTERES 16 SGG 4 DB-DCOF-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-  
INSAE 3 BCP-CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3 JORB 1.-